

CONSEIL COMMUNAL – Séance du 29 juin 2020

Point... - modifications budgétaires... 54

Proposition d'amendement du groupe cdH :

-allocation 763/33206-02 Subsidés pour animations du centre-ville et à l'ASBL
Verviers Music Festival : -25.000 €

-allocation 762/33230-02 Subsidés culturels divers : + 25.000 €



Conseil communal de la Ville de Verviers du 29 juin 2020.

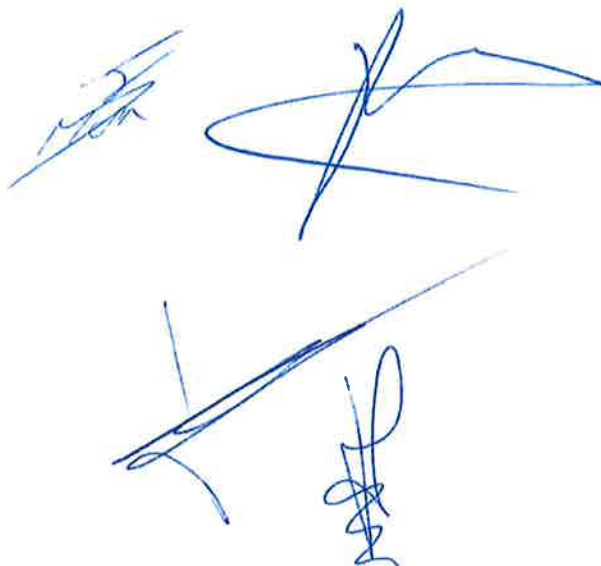
Amendement à la délibération du point

54.- BUDGET COMMUNAL 2020 - Projets de modifications budgétaires n° 1 - Services ordinaire et extraordinaire - Arrêt provisoire & tableau de bord quinquennal 2020/2025 - Actualisation - Avis de la Section de M. l'Echevin LOFFET, Echevin.

présenté en séance par le groupe ECOLO :

Le projet de modifications budgétaires n°1, tel que présenté en section et à cette séance du Conseil communal, est modifié comme suit :

- Une recette de 10.000 € est ajoutée au budget du service extraordinaire dans le groupe 069/000/88 Prélèvements, sous le titre Prélèvement du Fonds de réserves petites dépenses extra, projet Forêts Urbaines.
- Une dépense de 10.000 € est ajoutée au budget du service extraordinaire dans le groupe Logement-Urbanisme 939/000/92 sous le titre projet Forêts Urbaines.

Four handwritten signatures in blue ink, arranged in two rows. The top row contains two signatures, and the bottom row contains two signatures. The signatures are stylized and appear to be of different individuals.

Conseil communal du 29 juin 2020**Point 56 – CENTRE PUBLIC D’ACTION SOCIALE (C.P.A.S.) – Budget 2020 – Modification budgétaire n°1 (services ordinaire et extraordinaire) et projections financières à 5 ans – Réformation – Décision.**

Malgré le fait que les points portés à l’O.J. de cette séance, aient fait couler beaucoup d’encre, et fassent l’objet de quelque attente de la part de certains oiseaux de mauvais augure, je dois peut-être les décevoir et mettre en perspective ce qui différencie le CAS au Collège de la Ville.

- Préalablement, je dois vous informer que je présenterai par la suite un power point reprenant, entre autres, l’évolution de la dotation communale depuis 2006 et couper les ailes à un canard.

Oui le CPAS a fourni des efforts, oui le CPAS est solidaire et a permis grâce à ses activités non obligatoires à lisser la dotation communale, oui le CPAS a proposé une convention qui permet à la Ville de diminuer d’un million € (one shot) la dotation communale en échange de la facturation à l’extraordinaire pour solde de tout compte concernant les travaux à La Lainière. Cette convention a été validée par les deux instances (CC et CAS). Oui la convention de trésorerie existant entre les 2 institutions fonctionne, oui le CPAS a passé le cap des crises précédentes (crise migratoire, crise de la réforme du chômage,...) sans demande complémentaire auprès de la Ville.

Nous restons convaincus que les missions non obligatoires que nous développons permettent bien sûr de répondre aux difficultés sociales rencontrées par nos concitoyens les plus fragilisés mais aussi de ne pas accentuer la contribution générale.

Pour nous, opposer l’investissement dans les briques à l’investissement dans le social n’a donc pas de sens.

J’ajouterais qu’il semble normal que les femmes et les hommes de gauche soient sensibles aux initiatives sociales développées par les pouvoirs publics efficaces.

Quels sont donc les problèmes rencontrés ?

- Le dossier relatif au compte 2019 du CPAS ne fait pas l’objet de remarques et ne pose pas problème ;
- Le dossier relatif aux prévisions quinquennales et pour lequel j’avais demandé le report via le chef de groupe et par souci de cohérence, j’ai voté au Collège du 11 juin les prévisions quinquennales de la Ville sans prévoir une augmentation de la dotation pour un montant de 500.000 €. Au vu du manque de visibilité à la suite de la crise du COVID, les prévisions quinquennales du CPAS sont donc rejetées par le Collège.

Nous possédons peu de données sur le déroulement des prochains mois et il est logique qu’elles soient revues en MB2 et lors du budget initial 2021. Ce n’est donc plus un problème pour l’instant.

La circulaire budgétaire oblige à présenter un plan quinquennal en équilibre et c’est pourquoi nous avons dû inscrire des prévisions comprenant 500.000 euros.

➤ Les MB1 :

Vous le constaterez, in fine, dans la 1ère modification budgétaire du plan d'embauche, ce sont uniquement les nouveaux engagements (présentés cependant dès le budget initial et approuvés par le CAS le 06/01/2020 et par le Conseil communal du 10/02/2020) et uniquement les emplois qui ne ressortent pas du secteur social qui sont mis en cause par le Collège.

Je tiens tout de même à signaler que le poste « nouveaux engagements » se concrétise par une différence de plus de 38.407,44 € en 2020 et de moins 161.319 € de 2021 à 2025 et que la MB1 du CPAS ne demande pas d'intervention communale supplémentaire contrairement à la première mouture qui prévoyait une intervention de la ville à hauteur de 980.000 €.

Reste donc le Plan d'embauche dans son volet « nouveaux emplois non sociaux » comme seul point de friction. En précisant qu'il n'est nullement question d'engager qui que ce soit à mon cabinet comme j'ai pu le lire et l'entendre ici et là. Reprenons, rapidement, ces emplois :

- a. Un auxiliaire d'administration (Archives) qui travaille sur un projet transversal Ville-CPAS : la destruction des documents confidentiels. C'est un emploi qui s'inscrit dans le cadre de synergies entre la Ville et le CPAS. L'objectif stratégique n°4 vise à favoriser la mise en place de synergies et de transversalités avec la Ville (dans le cadre du décret R.W. du 19 juillet 2018) en fonction des opportunités.
Par ailleurs, ce poste a été attribué (CDI) lors du CAS du 27 mai dernier à l'unanimité des membres présents et 1 abstention.
- b. Un chargé de communication (Bachelier) Ce poste correspond à un véritable besoin car la communication en interne avec le personnel et nos bénéficiaires est lacunaire. Je rappelle notre courrier du 6 novembre 2019 qui sollicitait le Collège afin de pouvoir bénéficier dans le cadre de synergies, de la mise à disposition, même à temps partiel, d'un agent en charge de la communication à la Ville. Il nous a été répondu (le 22 novembre 2019) que ce partage de ressources n'était pas possible. Cet emploi est en lien avec notre PST- objectif stratégique n°1, objectif opérationnel 1.8. Lors de notre rencontre de jeudi dernier, j'ai proposé à Mme la Bourgmestre de mettre en place une cellule de communication commune Ville-CPAS.
- c. Un chargé de projets Cet engagement a pour but de mener à bien les dossiers concernant le regroupement des Maisons d'enfants et le développement d'un projet intergénérationnel comprenant une résidence-service. Ce poste est également lié à notre PST- Objectif stratégique n°1, objectifs opérationnels 1.2 et 1.9.
La presse a révélé, avant d'ailleurs que vous ayez eu l'occasion d'en prendre connaissance, l'Arrêté de Monsieur le Gouverneur qui à la suite du recours introduit par le Collège, annule la délibération du 12 mars du Bureau permanent et du 25 mars du Conseil de l'Action sociale relativement au lancement d'un appel public pour le recrutement d'un Attaché spécifique- Coordinateur de projets.
La décision du CPAS a été considérée comme prématurée (pas de cadre adéquat) et le BP ne pouvait pas se voir attribuer la compétence qu'il a prise.
Dont acte. Il est vrai qu'un cadre, ça se revoit et que nous étions dans une phase de pouvoirs spéciaux due au COVID-19. Afin d'apaiser la situation, je propose d'intégrer cet engagement à l'extraordinaire dans les missions qui seront confiées à l'auteur pour projet intergénérationnel sans pour autant geler comme le mentionne le projet de délibération.

- d. Une éducatrice en Maison de repos : a trait à un changement de perspective au sein de nos maisons de repos. Un nouveau projet voit le jour : l'humanité. Dans ce contexte futur, il a été opéré une mutation d'une éducatrice vers une maison de repos et l'encadrement a été revu en conséquence.
 - e. Un employé d'administration à mi-temps à la Division de l'Action sociale et à la Division des Services supports. Les missions dévolues à ces 2 divisions augmentent et il n'est pas anormal que les services administratifs, qui encadrent soient étoffés. Je propose le report de ces deux engagements afin de compléter l'effort budgétaire à fournir. En résumé, les suppressions de l'engagement chargé de projets ainsi que les deux employés d'administration permettront de dégager une économie supplémentaire de 100.000 € dès 2021.
- Enfin, nous entendons souvent que le CPAS ne développe pas suffisamment le volet insertion socio-professionnelle. Pour nous, il s'agit d'une méconnaissance de notre fonctionnement actuel.
- La mise à disposition de personnes sous statut art. 60 §7 dans le secteur privé représentait 17% des mises à disposition dans le cadre de l'ISP.
- Sous l'impulsion des services qui connaissaient des difficultés : impayé conséquent, difficultés juridiques, manque d'accompagnement des bénéficiaires par l'utilisateur, difficultés de contrôle de l'application de la législation sociale et des mesures de sécurité et de bien-être des agents mis à disposition, contrôles répétés des lois sociales et sanctions puisque c'est le CPAS l'employeur, le CAS a décidé le 30 octobre 2019 à l'unanimité de revoir sa position et d'arrêter la mise à disposition de personnes dans ce cadre et de remplacer cette mesure, pour le secteur privé non marchand par la mesure art. 61. Ou de renvoyer les patrons vers le FOREM pour les autres aides à l'emploi (SESAM ou les IMPULSIONS) qui sont cumulables.
- Le travail social a repris tout son sens et nous ne sommes pas perdants.

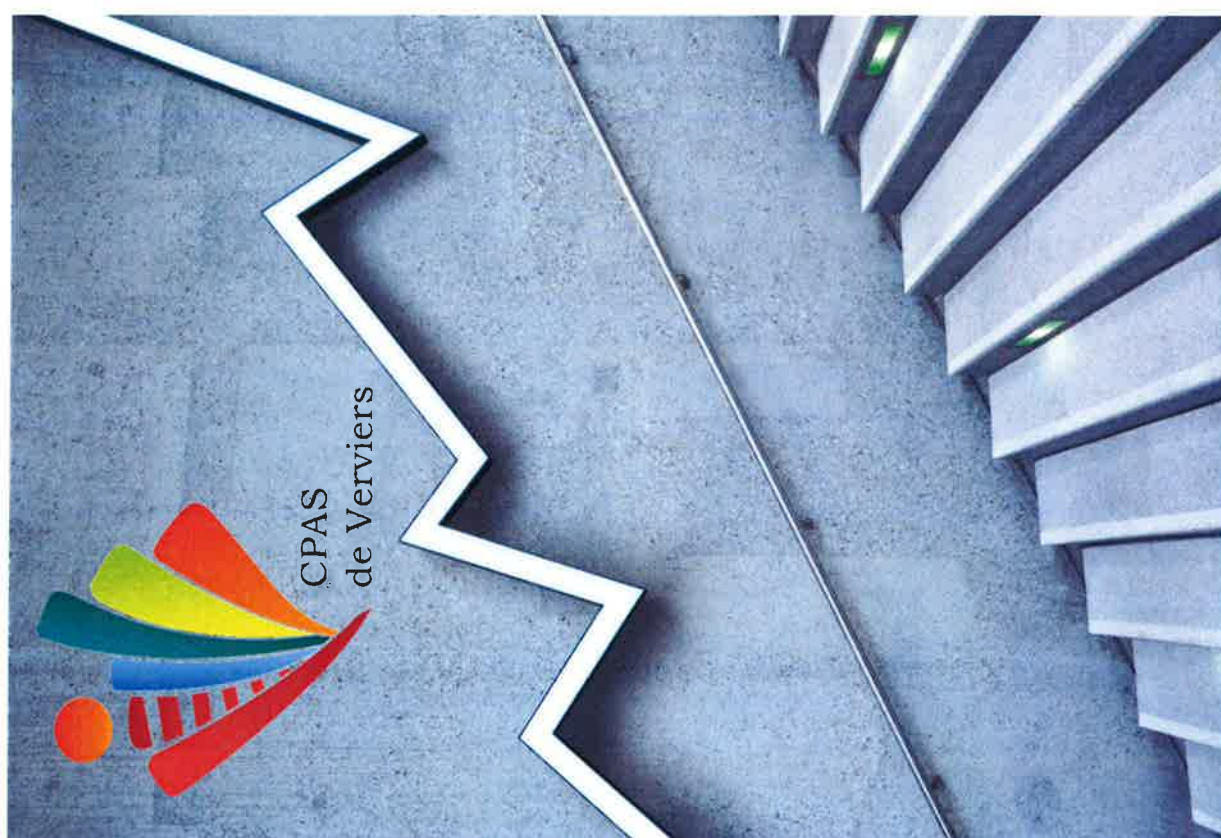
Pour toutes les raisons invoquées, je vous demande de soutenir nos projets, notre PST, notre personnel qui s'est montré exemplaire lors de la crise sanitaire que nous venons de traverser.

Hasan AYDIN,
Président du C.P.A.S.

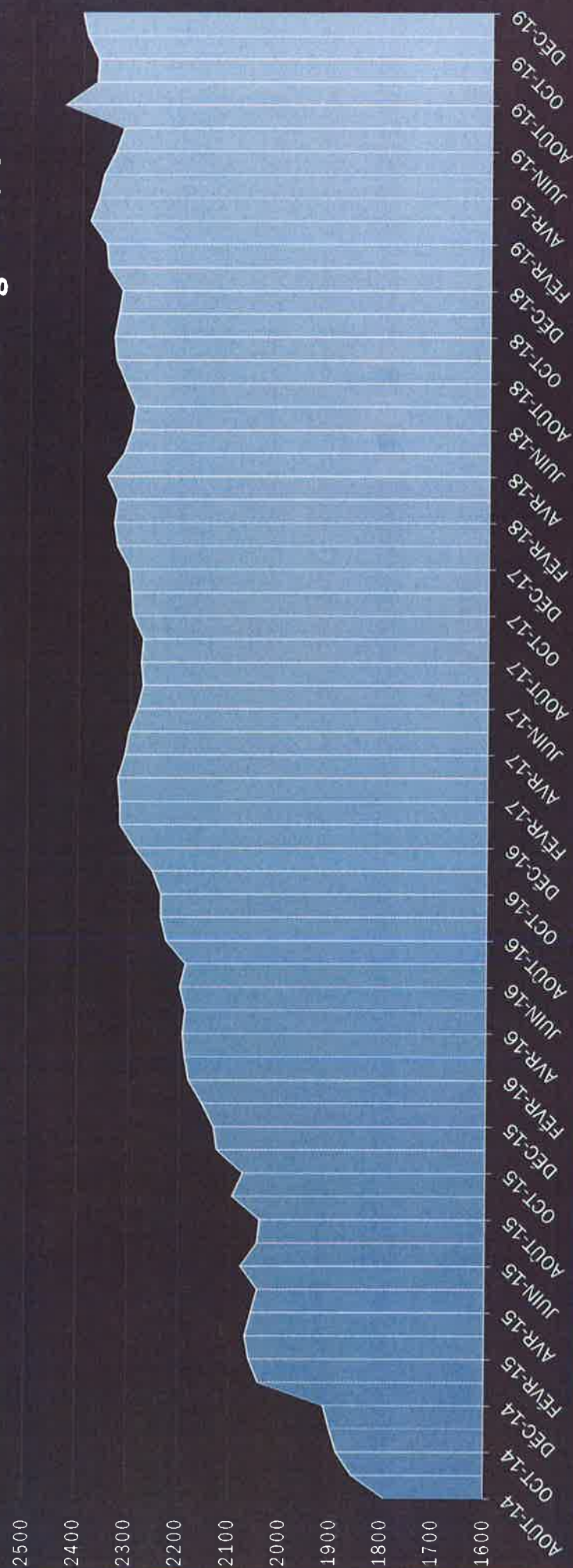


CPAS de VERVIER

CONSEIL COMMUNAL DU 29/06/2020

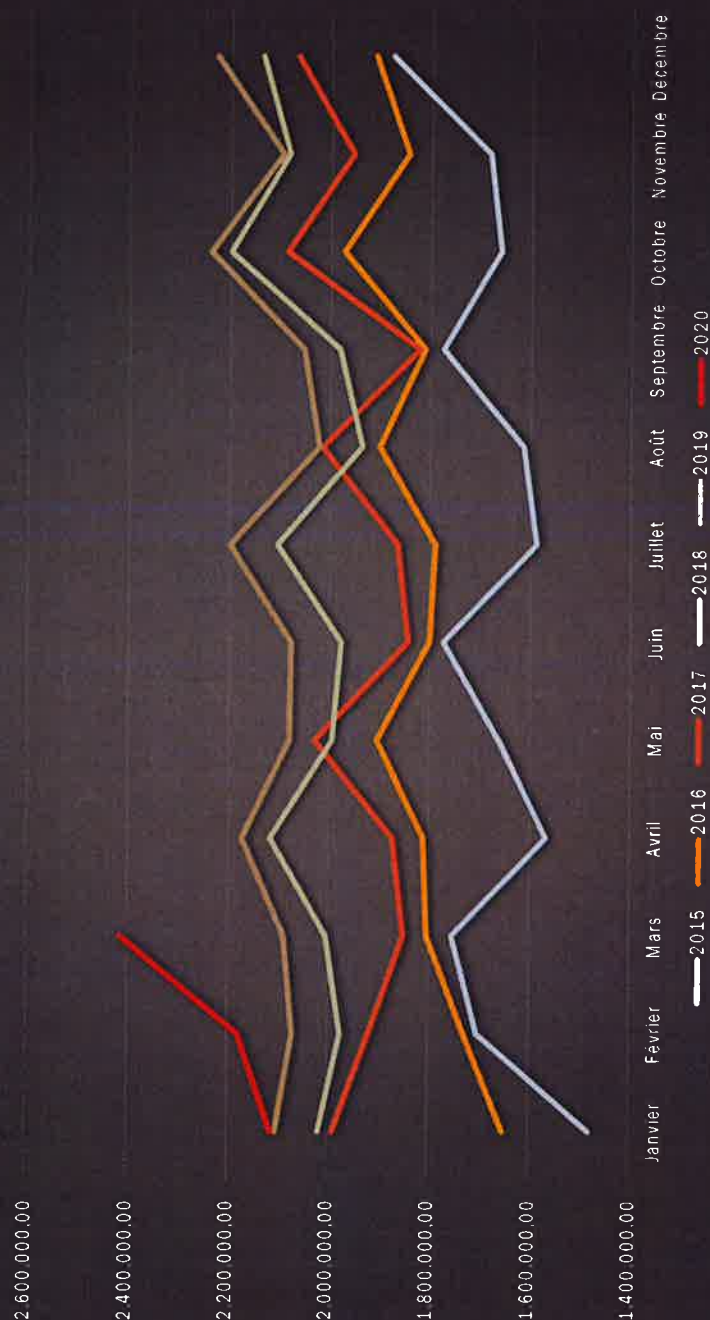


Évolution du nombre de bénéficiaires du Revenu d'intégration



CONTEXTE GÉNÉRAL: UNE SITUATION SOCIALE ALARMANTE

Evolution des dépenses RI



En janvier 2015: 1,5M€ de dépenses en revenus d'intégration

En mars 2020: 2,4M€ de dépenses en revenus d'intégration

Soit une augmentation de 60%

Compensé uniquement partiellement par diverses aides des pouvoirs subsidiaires,

CONTEXTE GÉNÉRAL: UNE SITUATION SOCIALE ALARMANTE

- Efforts cumulés du CPAS de Verviers depuis 2006: **10.135.494,61€** et ce malgré de très nombreuses crises:

- Réforme chômage (2015)
- Crise migratoire (2017)
- COVID (2020)

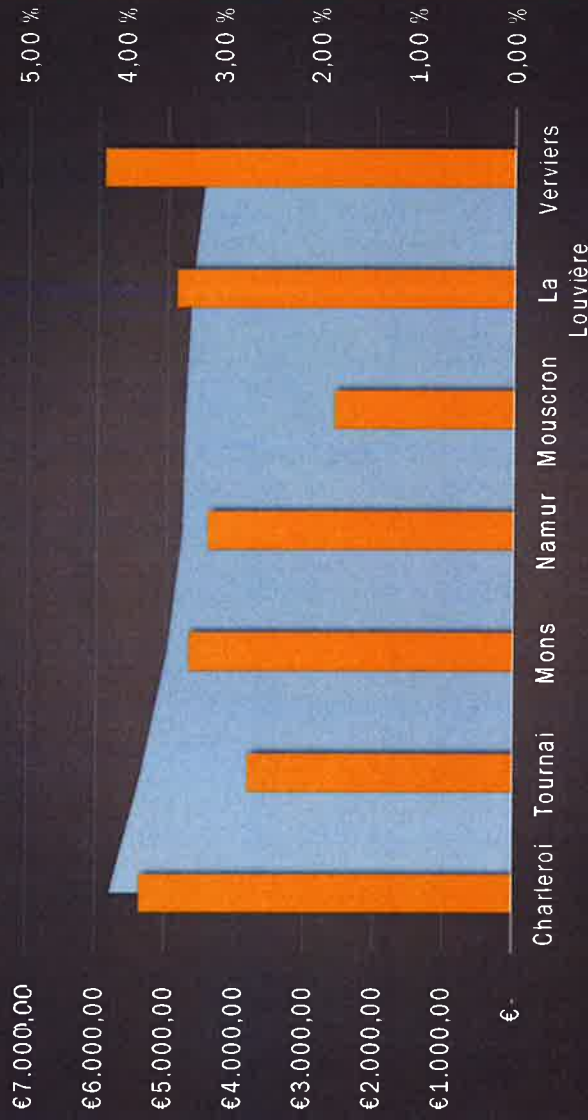
- Le CPAS de Verviers depuis la mise en place du plan de gestion 2015-2021 respecte amplement ses engagements liés à la dotation qui étaient prévus initialement.

Évolution de la dotation communale



DOTATION COMMUNALE: LE CPAS DE VERVIERS TRÈS LARGEMENT SOLIDAIRE VIS-À-VIS DE SA VILLE

Financement grands CPAS (Hors Liège)



- Verviers a le taux de pauvreté le plus élevé
- Verviers a la dotation par RI la plus faible

DOTATION COMMUNALE: LE CPAS DE Verviers DANS
L'OBLIGATION DU FINANCEMENT ALTERNATIF

- Mise à disposition gratuite de travailleurs sous contrat ART60§7;
- Convention de trésorerie: au cours du mois de juin, le CPAS de Verviers a une nouvelle fois prêté 1.200.000€ à la Ville de Verviers pour combler son déficit de trésorerie;
- Convention de fonds de réserve: le CPAS de Verviers a proposé à la Ville de Verviers de faire transiter 1.000.000€ du CPAS de Verviers en 2020 vers l'ordinaire de la Ville sans lequel, cette dernière n'aurait pu boucler sa modification budgétaire n° 1.

CPAS DE VERVIERS: EN SOUTIEN PERMANENT AUX DIFFICULTÉS
FINANCIÈRES DE LA VILLE DE VERVIERS

Étude de marché

- Investir intelligemment
- Mesurer les besoins:
 - Aînés
 - Petite-enfance

Auteur de projet

- Étape 1 : avant-projet
- Étape 2 : réalisation du plan financier
- Étape 3 : demande dérogation
- Étape 4: projet définitif

Réalisation

- Travaux
- Mise en service

Projet intergénérationnel (DPS – PST)

Objectif: utiliser les moyens ordinaires découlant d'autres de la politique des aînés (MR/MRS) afin de les réinvestir à l'extraordinaire pour des politiques liées aux projets intergénérationnels.

Résultat: dégager in fine des moyens récurrents à l'ordinaire au service de l'aide sociale et de la réintégration socio-professionnelle.

CPAS DE VERVIERS: FINANCEMENT ALTERNATIF - LES GRANDS PROJETS AU SERVICE DU SOCIAL

- Un auxiliaire d'administration;
- Un charge de communication;
- Un charge de projet;
- Un employé d'administration à mi-temps à la Division de l'Action sociale et à la Division des Services supports;
- Une éducatrice en Maisons de repos;

Hormis ce dernier emploi, aucun de ces postes n'est nouveau ni modifié lors de cette modification budgétaire; Les crédits budgétaires s'y rapportant ont par ailleurs été validés par ce même Conseil en février dernier. Ces emplois ne faisant pas partie de ces travaux budgétaires, ils ne peuvent par conséquent pas être soumis à une quelconque réformation.

**CPAS DE VERVIERS: DES EMPLOIS DANS UN PLAN D'EMBAUCHE
AU SOLDE NÉGATIF POUR CONTINUER À AVANCER.**

Le travail social a repris tout son sens...

INSERTION SOCIO-PROFESSIONNELLE

Point 66 Convention relative à l'octroi d'un subside sous forme d'argent – Asbl
Verviers Ambitions.

Voilà qu'arrive après bien des pérégrinations la convention entre la Ville de Verviers et l'Asbl Verviers Ambitions.

Rappelons que la Ville de Verviers intervient par la mise à disposition de personnel et également par différents subsides.

Rappelons également que l'Asbl qui gère le dynamisme et essaye d'assurer la relance de notre centre-ville se base sur un décret wallon et son subside conséquent.

Le cdH voudrait profiter de ce dossier afin de rappeler quelques principes de base dans la manière de fonctionner entre la Ville de Verviers et les Asbl en général.

Pour cela nous reprenons quelques lignes de la charte associative qui je le rappelle a été signée par l'ensemble des partis du Conseil Communal ainsi que par le Conseil de l'Action Sociale.

Préambule :

Les pouvoirs publics sont les garants de l'intérêt général.

Les associations apportent elles aussi, librement et en toute indépendance, leur contribution au bon fonctionnement de la démocratie, en participant à la construction de l'intérêt général et/ou en remplissant des missions d'intérêt général.

Objectifs de la charte.

Reconnaître le rôle particulier du monde associatif dans le développement et le fonctionnement démocratique de la société.

☐ Renforcer la dynamique de partenariat et de complémentarité entre la Commune et l'associatif, et cela dans la plus grande transparence.

☐ Structurer les relations entre les pouvoirs publics et le monde associatif.

☐ Prendre des engagements de bonne gouvernance vis-à-vis des associations

Les principes :

2. La liberté d'association

Celle-ci implique que les associations définissent en toute autonomie leur objet social, leurs actions ainsi que leur mode d'organisation et de représentation.

3. Principe d'autonomie

Reconnaissance de l'apport distinctif des deux parties au bien commun et de la nécessaire autonomie qui en découle. Le pouvoir des élus est revêtu de la légitimité du suffrage universel. Les associations retirent leur légitimité principalement du bénévolat et du volontariat, de leur souplesse face à l'évolution, de l'originalité de leur action.

Les activités et les moyens d'action des deux parties sont spécifiques.

Celles-ci conviennent de prendre en compte cette différence et de conforter leur partenariat en favorisant activement le dialogue, l'écoute, le respect des orientations et en privilégiant l'autonomie des associations, de même que leur capacité critique et la liberté de coordination à organiser entre elles.

Le principe d'autonomie doit être respecté et renforcé, y compris quand les associations usent de leur droit à l'exercice d'une fonction critique et d'interpellation qui ne pourrait être bridée du fait de lien de financements ou d'autorité.

Le cdH a de plus en plus l'impression et ce n'est pas qu'une impression que la majorité actuelle a peur de ne plus être maître de la situation et essaie de plus en plus par des textes ou des conventions revues et corrigées de brider l'associatif. Asservir l'associatif aux désidératas de la majorité reviendrait, un peu comme le fait le parlement flamand avec la culture, à faire disparaître l'associatif qui pourtant est bien nécessaire dans le maillage de notre société. On s'en est encore rendu compte lors de la crise que nous vivons actuellement.

Mesdames et Messieurs, nous devons faire très attention à cet état de fait !

Ne passons pas de la démocratie à l'anti-démocratie !

Le cdH ne laissera pas faire ! L'associatif survivra !

Pour le cdH Verviers.

Claude ORBAN (0496/028826).



Point complémentaire à l'ordre du jour du Conseil Communal de Verviers du 29 juin 2020
Titre : Reprise en mains publiques du parking verviétois.

Synthèse explicative:

Voilà plusieurs années que la gestion privée du parking urbain verviétois pose de grands problèmes à nos concitoyens. Cette situation participe à faire fuir du centre-ville toute une série de personnes qui avaient pour habitude de s'y rendre.

Nous avons également vu que cela induisait un problème de traitement discriminatoire entre des travailleurs ayant accès à un parking gratuit et ceux devant payer pour accéder à leur lieu de travail.

Avec cette convention, la pression sur le portefeuille des verviétois est accrue puisque, en plus de rapporter de l'argent à la ville, celle-ci mène à un prélèvement qui revient à une entreprise privée. A notre sens, notre parking n'a pas vocation à prélever de l'argent aux citoyens au bénéfice d'un tiers privé.

De plus, au fur et à mesure des renégociations avec les entreprises qui se sont succédé à l'exploitation du parking, les rentrées ont diminué pour la ville.

Enfin, le commerce verviétois a été très affecté par cette période de crise COVID. Il convient donc de profiter de cette rupture de contrat pour rendre gratuit le parking tout en maintenant un usage du disque de stationnement pour éviter les voitures ventouses. Ce serait un geste fort et efficace pour soutenir notre commerce tout en allégeant ainsi la note pour les citoyens et visiteurs de notre commune.

La majorité ayant reconnu l'erreur qu'a été la privatisation du parking, nous espérons aujourd'hui pouvoir compter sur une unanimité pour la rupture de ce contrat. Il nous semble effectivement urgent de résoudre ce problème le plus rapidement possible.

Projet de délibération:

Délibération du Conseil Communal du 29 juin 2020

Reprise en mains publiques du parking verviétois.

LE CONSEIL,

*Convention

Vu la convention liant l'entreprise Indigo à la ville de Verviers et ses avenants ;

Considérant les préjudices subis par la population verviétoise suite à l'exploitation privée du parking urbain;

Considérant le caractère exceptionnel de la crise consécutive à la pandémie du COVID-19 ;

Considérant l'urgence sociale et la nécessité de prendre des mesures pour lutter contre l'augmentation de la paupérisation de la population ;

Considérant l'urgence de gestes forts pour soutenir les commerçants Verviétois ;

Entendu l'intervention de,

Entendu l'intervention de,

A voix POUR,

A voix CONTRE,

A abstention(s),

DECIDE :

1. de marquer sa volonté de rompre la convention qui la lie à l'entreprise Indigo et de revenir à une gestion publique du parking urbain verviétois.
2. De rendre le parking urbain gratuit sur l'ensemble du territoire de la Commune et de le réguler par la seule utilisation du disque de stationnement pour éviter les voitures ventouses.

Motion « Verviers, contre le racisme et ville pour l'égalité »

Considérant que l'Europe et le monde entier traversent une période où le racisme représente une menace pour nos sociétés modernes, démocratiques et interculturelles,

Considérant que nos états sont fondés sur la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme, adoptée par l'Assemblée générale des Nations Unies le 10 décembre 1948,

Considérant que la Belgique s'est engagée en 2001 à la « *Conférence mondiale contre le racisme, la discrimination raciale, la xénophobie et les diverses formes d'intolérance* » à mettre en place un plan national de lutte contre le racisme, plan interfédéral qui commence seulement à être développé en Belgique, 19 ans après cette conférence à Durban,

Considérant que les migrations ont forgé le monde et continueront de le faire, qu'elles soient choisies et/ou forcées, que les migrations peuvent constituer une chance et un potentiel pour nos sociétés pour peu qu'une politique active d'accueil soit mise en place,

Considérant que la coalition NAPAR (National Action Plan Against Racism) regroupant une cinquantaine d'institutions antiracistes dont le Centre Régional Verviétois pour l'Intégration (CRVI) a proposé un plan ambitieux et des recommandations concrètes au niveau fédéral, régional et local sur lesquelles nous pouvons nous appuyer,

Considérant que l'essentiel de la politique de lutte contre le racisme relève de législations et réglementations de compétence fédérale ou communautaire et que les communes peuvent mener une politique proactive de lutte contre le racisme et les discriminations,

Considérant les engagements déjà pris par notre commune dans le cadre de :

- la charte « Verviers contre le racisme », votée le 25 avril 2005,
- la motion dite Obama - Réaliser l'égalité en promouvant les candidats issus de toutes les composantes de la diversité à des fonctions à responsabilité, votée le 24 novembre 2008,
- la motion commune hospitalière, votée le 29 janvier 2018,
- la motion de régularisation des sans-papiers, votée le 10 février 2020.

Considérant qu'il existe de multiples exemples de communes en Europe s'inscrivant dans une démarche d'échanges de bonnes pratiques en la matière démontrant l'utilité d'une action communale pour l'égalité et contre le racisme et les discriminations,

Considérant que l'existence du racisme systémique et des mécanismes de discriminations sont un fait réel dont les impacts négatifs ne sont plus à démontrer,

Considérant que le racisme est une construction sociale qui sert à catégoriser des populations, à les essentialiser, à les hiérarchiser et à définir des rapports de domination,

Considérant que le racisme est bien un délit, et non pas une opinion,

LE CONSEIL COMMUNAL, en sa séance du 29 juin 2020,

ADOpte le texte de la motion visant à déclarer Verviers, ville pour l'égalité et contre le racisme,

S'ENGAGE à des actions concrètes visant à :**MENER une politique transversale, ambitieuse et proactive de promotion de l'égalité et de la diversité d'une part, et de lutte contre le racisme et les discriminations d'autre part:**

- Mettre en place un « comité local » de lutte contre le racisme intégrant des associations concernées, des citoyens volontaires, des personnes issues de la diversité et les échevinats directement en lien avec la matière,
- Organiser les « Assises de l'inclusion » en y intégrant tous les secteurs de la vie associative,
- Intégrer le programme européen des Cités interculturelles ICC (InterCultural Cities),
- Intégrer le réseau européen des villes contre le racisme ECCAR (European Coalition of Cities Against Racism) de l'UNESCO comme Liège et Bruxelles,
- Mettre en place un suivi proactif des engagements pris lors du vote des motions susmentionnées, avec le soutien d'Unia et du CRVI,
- Mettre en place une page d'information sur le site internet de la Ville de Verviers visant à informer la population sur la diversité au sein de la population verviétoise et des administrations,
- Assurer le suivi de toutes les actions de cette motion en les intégrant dans le Plan Stratégique Transversal (PST) de la Ville de Verviers avec un mécanisme approprié de suivi des actions prises,

LUTTER contre toutes les formes de racisme et toutes les formes de discriminations se déroulant sur le territoire de la commune :

- Sensibiliser et soutenir le personnel communal en contact avec du public aux questions de communication interculturelle, des biais inconscients,
- Favoriser une politique d'embauche plus inclusive dans l'objectif d'avoir une administration communale à l'image de la diversité de notre population verviétoise,
- Mener une réflexion sur le faible taux d'embauche de personnes d'origine étrangère dans les institutions communales, para-communales,
- Promouvoir l'accès au dépôt de signalements et de plaintes et soutenir le travail d'Unia (Centre interfédéral pour l'égalité et la lutte contre les discriminations) notamment par des partenariats et un soutien à leurs permanences locales,
- Désigner un.e agent communal.e qui coordonne les initiatives de la Ville de manière transversale et intersectionnelle et en assure le bon suivi,
- Aider et stimuler les secteurs et les entreprises à élaborer des politiques de prévention des discriminations ,
- En collaboration avec le Forem, commander une étude/rapport pour lutter contre le phénomène des discriminations intersectionnelles (cf. initiative d'Actiris).

SENSIBILISER la population et les services publics aux questions de lutte contre le racisme et de discriminations en collaboration avec le secteur associatif local déjà actif dans ce domaine :

- Organiser ou soutenir l'organisation de rencontres interculturelles et de moments visant la déconstruction des préjugés à l'attention de tous les résident.e.s de la commune (Belges, Européen.ne.s, étranger.e.s avec ou sans papiers),
- Sensibiliser des propriétaires de biens immobiliers au respect de la législation en matière de discrimination au logement en prenant exemple sur le travail effectué par la Ville de

Gand,

- Permettre aux fonctionnaires de se former régulièrement en droit administratif des étrangers et en lutte contre les discriminations auprès d'acteurs tant publics (Unia, Myria, Fedasil...) que privés (universités, CRVI...),
- Promouvoir la formation à la communication interculturelle et à la gestion de la diversité dans les classes et à destination du personnel enseignant,
- Mettre en place une sensibilisation à l'histoire des migrations et du colonialisme belge dans les écoles dont la commune est le pouvoir organisateur,
- Continuer d'ouvrir le programme des différents organismes culturels à la diversité à travers des actions et une programmation liée à un budget spécifique proposé par la Ville.

REFUSE tout repli sur soi, amalgames et propos xénophobes, discriminatoires qui font de chaque Verviétois.e l'objet potentiel de rejet, de discriminations et de racisme,

EXIGE DE SES CONSEILLER.E.S un comportement exemplaire en la matière, notamment dans leurs décisions politiques et leurs communications publiques (électorales ou autres),

VEILLE à la mise en œuvre transversale de cette motion au niveau communal par le/la Bourgmestre et l'ensemble du Conseil communal par un premier point sur l'évolution en juin 2021;

COORDONNE, sous l'impulsion de l'échevin.e compétent.e, l'implémentation des mesures concrètes proposées ci-dessous **ET MET EN PLACE** un dispositif concerté de suivi et d'évaluation de l'implémentation des mesures concrètes reprises dans la motion, en organisant au moins 4 rencontres par an avec au minimum des représentant.e.s des associations, citoyen.ne.s et organismes œuvrant pour la lutte contre le racisme.

Pour toutes ces raisons, **VERVIERS** se déclare Ville pour l'égalité et contre le racisme.

*Réponse de Monsieur L'Echevin Antoine LUKOKI à Monsieur BEN ACHOUR***Conseil communal du 29 juin 2020**

Monsieur BEN ACHOUR,

C'est avec beaucoup d'attention que j'ai pris connaissance du texte de votre motion.

Il m'offre l'occasion de rappeler les différentes initiatives déjà mises en place à Verviers.

Ainsi, en sa séance du 25 avril 2005, le Conseil décidait d'adhérer à la Charte "Verviers contre le racisme". » Dans la foulée de cette adhésion, environ 80 membres du personnel communal ont pu bénéficier d'une sensibilisation à l'interculturalité dispensée par le Centre régional de Verviers pour l'Intégration.

Le 29 janvier 2018, le Conseil communal de Verviers adoptait la motion « Verviers, Ville hospitalière ». Il prenait ainsi la ferme résolution de respecter les droits fondamentaux des migrants présents sur son territoire et s'engageait à entreprendre des actions concrètes visant notamment à sensibiliser la population et améliorer l'accueil et le séjour de ces personnes.

Suite à la demande des personnes sans papiers de voir émerger une politique forte concernant leur reconnaissance, par le biais d'une régularisation s'appuyant sur des critères clairs et objectifs, le Conseil communal a également adopté, en sa séance du 10 février 2020, une motion sur la question de la régularisation des personnes sans-papiers dont le texte a été transmis aux négociateurs fédéraux et aux présidents des différents partis du Parlement fédéral.

Au début de cette année, nous avons travaillé à l'élaboration d'un « plan diversité » afin de garantir l'égalité des chances au sein de l'administration communale. Une première ébauche, élaborée avec l'appui de UNIA, du Centre régional de Verviers pour l'Intégration et de Monsieur Hassan BOUSETTA a été soumise à Madame la Ministre MORREALE en charge de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes. Nous espérons qu'une subvention nous sera octroyée afin de soutenir la mise en œuvre de ce plan qui serait une première en Wallonie.

Par ailleurs, bien avant les terribles événements qui nous bousculent aujourd'hui, j'ai souhaité rassembler un groupe de travail afin de réfléchir à l'impact des symboles de notre passé colonial présents sur notre espace public. Grâce au soutien de mon collègue Jean-François CHEFNEUX mais également de nombreux spécialistes tels Valérie ROSOUX et MM. Francis BALACE, Pierre VERJANS, Bob KABAMBA et Claude DESAMA nous avons décidé de mettre en place une sensibilisation qui



devrait débiter en septembre. A cet égard, je tiens à souligner que Verviers est pionnière dans sa façon d'envisager les choses qui se veut réfléchie, progressive et surtout concertée.

D'autre part, depuis plusieurs mois, la Ville est en contact avec UNIA concernant un projet de lutte contre la discrimination au logement et sa potentielle transposition à Verviers. Celui-ci a malheureusement été mis en suspens en raison de la crise du Covid19 mais les échanges reprendront à l'issue de l'été.

Le 25 juin courant, le collège a validé la mise en place du projet « 50 visages contre le racisme » porté par la Ville en partenariat avec le Centre Culturel de Verviers et le Centre Régional Verviétois pour l'Intégration, et dont le leitmotiv clairement affiché est « Le racisme, on lui tire la gueule ! ». Ce projet donne suite à l'annulation du Festival Libertad dont il a pour objectif de porter les valeurs antiracistes.

Le Collège a également approuvé la poursuite du projet de fresques, intitulé "Dire nous", entrepris à divers endroits du territoire verviétois et dont les valeurs cardinales sont « égalité », « fraternité », « antiracisme » et « interculturalité. Une nouvelle fresque verra le jour à l'automne prochain sur un mur de la plaine Lentz, dans le quartier de Prés-Javais, dont le contenu reposera sur une véritable démarche citoyenne.

Je souligne le projet « EqualCity » dont l'objectif est d'améliorer ou de renforcer la lutte contre les violences liées au genre envers les personnes migrantes et pour lequel Verviers a été approchée en tant que Ville « bénéficiaire ».

Enfin, il y a quelques semaines, j'ai chargé mes services de prendre contact avec UNIA et le Centre Régional Verviétois pour l'Intégration afin d'envisager la préparation d'un plan de lutte contre le racisme et les discriminations.

Ces précisions étant faites, c'est avec conviction que nous voterons ce soir la motion proposée.

Antoine LUKOKI

Echevin de l'Interculturalité



CONSEIL COMMUNAL DU 29 juin 2020

Question orale du conseiller Luc JORIS (PTB) .

Concerne : **Inégalités sociales et fracture numérique**

« Joseph, 68 ans, vit seul dans sa vieille petite maison. Il n'a jamais mis les doigts sur un clavier d'ordinateur et doit se résoudre à faire appel à son fils pour faire ses paiements, par virement bancaire »

« Colette, isolée avec deux enfants à charge, ne peut nouer les deux bouts en fin de mois. Elle est dans l'incapacité de supporter les coûts de téléphonie et d'internet. Elle gère sa situation en surveillant chaque jour le fonds de son porte-monnaie. »

« Robert, 62 ans, est handicapé visuel : il est incapable de lire les écrans des terminaux bancontact. Il se résout à déposer ses virements papier chez Be-Post, dont coût 1 euro par opération ».

On pourrait multiplier les exemples qui mettent en lumière la fracture numérique qui conduit à une perte d'autonomie de nombreux citoyens.

Mais il faut constater, que chez nous, en Belgique, cette fracture s'aggrave. Les instruments de paiement électronique ont la cote. Encore plus dans la foulée de la crise sanitaire que nous traversons.

Une preuve parmi d'autres.

Commentant le tout nouveau partenariat BELFIUS- PROXIMUS, le patron affirme : « notre banque soutiendra l'évolution vers une société sans argent liquide »... « la crise a permis d'accélérer de façon incroyable l'adoption du digital. Ses usages ont évolué en quelques mois là où ils auraient pris des années. »

Pourtant, des milliers de citoyens ne peuvent se séparer des paiements en espèces car ceux-ci leur permettent de mieux gérer leurs dépenses qu'avec des cartes de débit. D'autant qu'il faut attendre les extraits de compte rendus de moins en moins disponibles par les banques.

Tout cela sans occulter les graves atteintes à notre liberté que constituerait l'absence de cash.

Nous le répétons : la fracture numérique accroît les inégalités sociales. Mais, en plus, elle en génère de nouvelles.

L'adresse mail est devenue plus indispensable aux citoyens que leur adresse postale. Or, ils sont très nombreux à ne pas disposer d'adresse électronique et ce, pour de multiples raisons.

Que faire pour résorber cette fracture grandissante ?

Tous les niveaux de pouvoir sont concernés.

Mais, on peut et doit agir sur le plan local.

Mes questions :

- Que fait la Ville de Verviers pour stopper la disparition progressive des self-banking sur son territoire ?
- Que fait la Ville de Verviers pour accompagner les personnes âgées, handicapées ou précarisées en perte d'autonomie financière liée à la fracture numérique ?
- Les services de la Ville et du CPAS sont-ils tous aisément accessibles sans que les citoyens disposent d'une adresse électronique ?

Luc JORIS.

Réponse à l'interpellation de Monsieur JORIS – CC 29/06/2020

Pour les seniors, j'aurais tendance à relativiser le problème car si la fracture numérique reste une réalité chez les aînés, l'usage du téléphone portable et d'Internet progresse néanmoins fortement chez eux.

Je donne pour exemple nos Verts&Vifs qui comptent plus de 500 membres dont seuls moins de 10% ne disposent ni d'un gsm ni d'une adresse e-mail.

Cela ne rend évidemment ces seniors qui restent « sur le carreau » moins dignes d'intérêt mais la question à se poser est alors de savoir ce qui freine leur évolution vers le numérique.

Je joins une courte étude réalisée par MOBITIC et qui me semble intéressante. Il en ressort que les aînés ont tendance à être réfractaires au NTIC, qu'ils les perçoivent comme trop compliquées mais aussi insécurisantes.

A cet égard, les cours d'informatiques que nous donnons aux Verts&Vifs mais aussi les conférences comme celles organisées en 2019 sur le thème des empreintes numériques me semblent constituer une première réponse.

En ce qui concerne les personnes précarisées, la problématique est en effet de taille comme cela a pu être constaté notamment lors de la crise du Covid19 au cours de laquelle de nombreux élèves ont décroché de l'école faute notamment d'accès aux NTIC.

Cependant, cette crise a également été l'occasion mettre en avant la capacité de réactivité des institutions, scolaires et autres.

Il faut maintenant pouvoir surfer sur cette nouvelle ère qui s'offre à nous : télétravail, enseignement hybride mixant le présentiel et les cours en ligne... En garantissant à tout un chacun les moyens d'y parvenir.

Si nous prenons plus spécifiquement le cas de « Colette » citée dans la question, elle pourrait trouver du soutien auprès de notre service et également du Plan de cohésion sociale, par exemple pour introduire les demandes de primes qui ne peuvent se faire qu'en ligne. Il en va de même pour les personnes handicapées.

En ce qui concerne l'accessibilité des services de la Ville, il me semble que tous proposent des accueils téléphoniques voire physiques. Les services Population/Etat civil acceptent même de se rendre à domicile pour les personnes incapables de se déplacer.

Par ailleurs, notre agent « handiccontact » a pour fonction de veiller justement à l'accessibilité des services et de faire évoluer l'administration en ce sens (ex. projet relais signe).

Je ne me prononcerai pas pour le CPAS. Et je n'ai pas d'idée pour la question des self-bankings mais ça ne me semble pas relever de la compétence communale.

Sophie LAMBERT

**Question orale de la conseillère Andrea Cotrena**

Concernant : travail de mémoire et de contextualiser les traces du passé colonial présent à Verviers

La mort de Georges Floyd aux Etats-Unis a suscité une vague d'indignation à travers le monde et notre pays n'y échappe pas. Dans l'élan de solidarité, il y a eu aussi une prise de conscience d'une partie de la population de l'importance de connaître son histoire coloniale.

Le groupe PTB avait déjà fait une interpellation sur ce sujet il y a quelques mois. Nous nous réjouissons que l'Échevin Antoine Lukoki ait décidé d'entamer un travail de mémoire et de contextualiser les traces du passé colonial présent à Verviers afin de sensibiliser la population locale.

Nous vous proposons dans ce travail de mémoire de ne pas oublier l'histoire sociale belge du règne de Léopold II.

Deux questions :

- avez-vous un calendrier précis concernant ce projet?
- avez-vous l'intention de sensibiliser nos concitoyens à l'histoire sociale en Belgique durant l'époque coloniale?

*Réponse de Monsieur L'Echevin Antoine LUKOKI à Madame COTRENA***Conseil communal du 29 juin 2020**

Madame COTRENA,

Comme je l'avais déjà décrit dans mon communiqué de presse, des échanges riches et fructueux ont mis en lumière l'importance de réaliser notre projet sur le colonialisme de façon pensée, progressive et surtout concertée. Le passé colonial de la Belgique ne finit pas de mobiliser.

Afin d'enrichir nos réflexions sur notre œuvre pédagogique autour de la « colonisation », j'ai programmé une nouvelle rencontre fin juillet avec des historiens renommés. Un calendrier avec des actions précises sera établi fin 2020 en fonction de leurs retours et de leurs réflexions.

Je trouve qu'il est nécessaire d'accroître nos connaissances concernant le colonialisme au travers de différents témoignages. Concrètement, nous réaliserons dans les prochains mois un travail sur la mémoire des descendants des colonisés et des colonisateurs par le biais : d'une collecte de pièces d'Afrique centrale, d'un dialogue entre les différents points de vue, d'une approche multiculturelle et d'un débat démocratique. Ces démarches ont pour objectif de cibler un large spectre de thématiques liées à l'histoire **coloniale**.

Il est temps de dépasser les réticences de chacun et d'aborder la relecture de notre passé, sans diabolisation et sans faux-semblant.

Antoine LUKOKI
Echevin de l'Interculturalité